

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2019

TRÉSORERIE DES ASSOCIATIONS - (N° 2127)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par
Mme El Haïry, rapporteure

ARTICLE 5 TER C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Votre rapporteure propose la suppression de cet article qui excède la portée de ce texte qui n'a pas vocation à renforcer le contrôle ou la transparence financière des associations.